



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriose

Question écrite n° 21456

Texte de la question

Mme Barbara Pompili attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le diagnostic et la prise en charge de l'endométriose. L'endométriose est une maladie chronique et invasive qui peut à terme aboutir à l'infertilité de la patiente. Les effets de cette maladie sont souvent amplifiés par un diagnostic particulièrement tardif dû à une méconnaissance par les gynécologues des protocoles de soins. Cette prise en charge tardive a non seulement d'évidentes conséquences sur la patiente (inconfort, douleurs), mais aussi pour la collectivité par les arrêts maladies, les opérations d'ampleurs plus importantes que si elles étaient effectuées à temps ou le recours à la procréation médicalement assistée dans les cas aboutis d'endométriose. C'est pourquoi elle lui demande dans quelle mesure elle entend modifier la formation initiale des médecins pour une prise en charge la plus rapide possible de cette maladie, et comment elle compte soutenir la recherche dans ce domaine et améliorer la prévention auprès des publics concernés.

Texte de la réponse

L'endométriose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométrioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Pompili](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21456

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2951

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5773